

COMMUNIQUE de la DIRECTION des IMPOTS

La chronique hebdomadaire de la TVA : J-104

Le cinquième numéro de notre chronique est consacré à la **comptabilisation des opérations de TVA** par les entreprises assujetties à la TVA. **Il intéresse plus particulièrement les comptables.**

La comptabilité doit comporter les comptes de TVA mentionnés dans le tableau ci-dessous; à titre d'exemple le numéro de compte du « plan comptable 1982 » correspondant est fourni.

Intitulé du compte	N° de compte	Fonctionnement du compte
TVA collectée	4457	- au crédit : la TVA collectée sur les recettes à comptabiliser lors de la livraison de la marchandise ou lors de l'exécution de la prestation - au débit : le total de la TVA brute mentionnée chaque mois sur la déclaration de TVA (ligne 6)
TVA déductible (1)	4456	- au débit : la TVA payée à l'importation ou facturée par le fournisseur - au crédit : le total de la TVA déductible mentionnée chaque mois sur les lignes 11 à 14 de la déclaration de TVA.
TVA à décaisser	4455	- au crédit : la TVA nette à payer portée ligne 19 de la déclaration de TVA - au débit : le montant de la TVA nette payée
Crédit de TVA à reporter	44567	- au débit : le crédit reportable dégagé ligne 22 de la déclaration du mois - au crédit : le crédit du mois précédent reporté ligne 15 de la déclaration ou le crédit dont le remboursement est demandé
TVA déductible complémentaire	44581	- au débit : le montant de TVA à récupérer (ex : affaires impayées) - au crédit : le montant de TVA portée ligne 17 de la déclaration ou dont le remboursement est demandé
TVA à reverser	44582	- au crédit : le montant de TVA à reverser (ex : diminution du prorata) - au débit : le montant de TVA portée ligne 18 de la déclaration
Remboursement de TVA demandé	44583	- au débit : le remboursement demandé ligne 21 de la déclaration de TVA - au crédit : le remboursement obtenu par restitution ou compensation

- 1) Afin de faciliter l'établissement de la déclaration de TVA, les subdivisions suivantes du compte de TVA déductible sont recommandées : -tva sur immobilisations importées 445610

– tva sur immobilisations achetées localement 445611-tva sur achats marchandises importées 445620 – tva sur achats locaux et frais 445621

A) Ecritures comptables avec TVA déductible sur dépenses et TVA collectée sur recettes

a) TVA déductible sur achats et charges locaux

Facture n° 9655 du 3/01/2009 du fournisseur Sarl Hamadou

. 1000 stylos - prix total hors taxes : 500.000 - TVA 7 % : 35.000 - Prix total TTC : 535.000

<i>Journal des achats</i>			
04/01/2009			
607	Achats de Marchandises	500 000	
445621	TVA récupérable sur achats locaux	35 000	
4011	Fournisseurs-achats de biens ou prestations de services		535 000
Facture achat n° 9655 du 04/01/09 - stylos à Sarl Filsan			

b) TVA collectée sur recettes

Facture de vente n° 464 du 28/01/2009 :

Prix total net remis hors taxes : 550.000 - TVA 7 % : 38.500 - Prix total TTC : 588.500

<i>Journal de ventes</i>			
28/01/2009			
4111	Clients -ventes de biens ou prestations de services	588 500	
4457	TVA collectée sur ventes		38 500
707	Ventes de marchandises		550 000
Facture n° 464 du 28/01/09- vente			

B) Comptabilisation de la déclaration et du paiement de la TVA mensuelle
 (Seules les deux opérations supra ont été réalisées au titre du mois de janvier)

L'écriture consiste à solder les comptes de TVA collectée et de TVA déductible du mois de janvier. Le solde de l'opération est à créditer au compte 4455 « TVA à décaisser ».

<i>Journal des opérations diverses</i>			
16/02/2009			
4457	TVA collectée sur ventes	38 500	
445621	TVA récupérable sur achats locaux		35 000
4455	TVA à décaisser		3 500
Déclaration TVA de janvier 2009			
16/02/2009			
4455	TVA à décaisser	3 500	
512	Banque		3 500
Paiement TVA de janvier 2009			